



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 septembre 1996**

**Subventions aux Syndicats**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Septembre 1996

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel  
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,  
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,  
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,  
Mme Marie-Cécile MORISOT

**Secrétaire de séance :** Mme Christiane FASILLEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

**Excusée :**

Mme Christiane ROUSSELLE

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Au titre de l'année 1996 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif, je vous propose d'arrêter le montant des subventions à allouer aux Syndicats.

**Subvention de fonctionnement - Imputation budgétaire 922.26.65748 # 04177**

La répartition de cette subvention est effectuée selon les résultats obtenus par chaque organisation syndicale aux élections de Niort des Prud'hommes, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, des PTT, de l'Hôpital de Niort et aux élections départementales professionnelles de l'Education Nationale :

\* pour 25 % à titre de charge répartie en 11 parts fixes (2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, la FEN et FSU)

\* pour 75 % restants au prorata des résultats électoraux obtenus par chaque organisation syndicale.

- CGT Niort Département Deux Sèvres	16.836 F
- Union Départementale CFDT	14.447 F
- Union Départementale FO	14.137 F
- Union Syndicale CFTC Deux-Sèvres	5.466 F
- Union Départemental CGC	2.446 F
- FEN Section Deux-Sèvres	2.755 F
- FSU (Fédération Syndicale Unitaire)	2.913 F

**Subvention aux frais de gestion - Imputation budgétaire 922.26.65748 # 04175**

Sur 1697 m<sup>2</sup> théoriques disponibles, 25% d'entre eux sont répartis en 11 parts fixes (2 pour CGT, FO, CFDT, CFTC, 1 pour CGC, la FEN et FSU). Les 75% restants sont ventilés au prorata des résultats électoraux. le m<sup>2</sup> est à 68,06 F.

- CGT Niort Département Deux Sèvres	27.392 F
- Union Départementale CFDT	22.953 F
- Union Départementale FO	22.810 F
- Union Syndicale CFTC Deux-Sèvres	8.992 F
- Union Départemental CGC	3.959 F
- FEN Section Deux-Sèvres	4.532 F
- FSU (Fédération Syndicale Unitaire)	4.818 F
- Comité de Gestion	32.794 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à verser lesdites subventions.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 7  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)